



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/68
27 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-cinquième session

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 22 décembre 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du message au peuple roumain adopté par le deuxième Congrès des députés du peuple de l'URSS le 22 décembre 1989.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point intitulé "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme".

(Signé) A. BELONOGOV

Annexe

MESSAGE DU CONGRES DES DEPUTES DU PEUPLE DE L'URSS
AU PEUPLE ROUMAIN
(adopté le 22 décembre 1989)

En ce moment décisif pour la destinée de la Roumanie, le deuxième Congrès des députés du peuple de l'URSS déclare son ferme soutien à la juste cause du peuple roumain. Nous assurons les citoyens roumains de nos sentiments traditionnels d'amitié et de bon voisinage et affirmons notre sincère aspiration vers une étroite coopération dans l'intérêt du socialisme et de la paix.
